

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PIERRE-DE SAUREL
MUNICIPALITÉ DE YAMASKA**

RÈGLEMENT RY-79-2015-02

**AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO RY-79-2015 AFIN D'AUTORISER
L'ENSEMBLE D'USAGE DU GROUPE « C1 – COMMERCE ET SERVICES DE
VOISINAGE » DANS LA ZONE CA.1**

Considérant que le Conseil peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de ladite loi;

Considérant que le Conseil souhaite adopter un règlement autorisant l'ensemble d'usage du groupe "C1 - commerce et services de voisinage" dans la zone Ca.1.

Considérant qu'un avis de motion du présent Règlement a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2016;

En conséquence, il est proposé par M. Léo-Paul Desmarais, appuyé par M. Yvan Robidoux et résolu unanimement que le Règlement portant le numéro RY-79-2015-02 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce Règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 TITRE

Le présent règlement portera le titre de Règlement no RY-79-2015-02 amendant le règlement de zonage no RY-79-2015 afin d'autoriser l'ensemble d'usage du groupe "C1 - commerce et services de voisinage" dans la zone Ca.1.

ARTICLE 2 BUT DU REGLEMENT

Le présent règlement a pour but de modifier les usages permis dans la zone commerciale Ca.1 pour ajouter l'ensemble d'usage du groupe "C1 - commerce et services de voisinage" à titre d'usage permis dans ladite zone.

ARTICLE 3 MODIFICATION DES USAGES PERMIS DANS LA ZONE CA.1

La grille des spécifications de la zone Ca.1 est modifiée pour inclure le groupe "C1 - commerce et services de voisinage" à titre d'usage autorisé dans la zone. Le tout tel qu'indiqué en annexe "A" du présent règlement.

ARTICLE 4 ENTREE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Yamaska.

Ce 31^e jour du mois d'août 2016.

Louis R. Joyal, maire

Karine Lussier, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Premier projet de règlement adopté le: 6 juin 2016

Transmission à la MRC le: 8 juin 2016

Avis de motion donné le: 2 mai 2016

Avis de l'assemblée publique donné le: 13 juin 2016

(3 endroits dans la municipalité et dans le journal le 17 juin 2016)

Assemblée publique tenue le: 20 juin 2016

Second projet de règlement adopté le: 20 juin 2016

Transmis à la MRC le: 21 juin 2016

Avis annonçant la possibilité de participer à un référendum donné le : 21 juin 2016

Certificat délivré par la MRC le: 26 août 2016

Entrée en vigueur le: 31 août 2016

Avis public d'entrée en vigueur donné le: 31 août 2016